

## **TABLE RONDE CHASSE**

### **Compte rendu de la réunion du 6 mai 2010 sous la présidence de M. Jérôme BIGNON**

Liste des présents : Christophe AUBEL, Jean-Pierre ARNAUDUC, Jacques BAZ, Jean-Jacques BLANCHON, Jean-Pierre BOISSON, Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Bernard BUISINE, Yves BUTEL, Mireille CELDRAN, Charles-Henri de PONCHALON, Paul DELDUC, Jean-Dominique DUPONT, Hubert GEANT, Charles LAGIER, Jean-Louis LEONARD, Michel METAIS, Sabine MORAUD, Dominique PY, Guillaume ROUSSET, Henri SABAROT, Olivier THIBAUT, Jacques TROUVILLIEZ.

Le président BIGNON ouvre la séance en précisant l'ordre du jour : approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2009, protocole grand froid, plan sanglier, stratégie nationale en faveur du grand tétras, information sur le programme de travail du GEOC, questions diverses.

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2009**

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Le protocole grand froid**

M. BAZ présente le protocole national « vague de froid » qui a été validé en 2003 par le CNCFS. Il précise notamment la définition d'une vague de froid et les modalités d'alerte, de suivi et de restitution de l'information tant au niveau national que régional.

Le protocole vague de froid actuellement en vigueur comporte un volet "Bécasse" et un volet "Oiseaux d'eau", espèces que l'on considère comme représentatives de l'ensemble des oiseaux concernés. Il mobilise les deux réseaux nationaux Bécasse et Oiseaux d'eau. Il intègre également un volet « état physiologique ».

Le protocole est déclenché en fonction de l'avis de la cellule nationale vague de froid qui assure la veille météo à partir de début décembre. Des températures négatives sans dégel dans la journée sur les 2/3 du territoire national et des prévisions d'aggravation dans les 3 jours suivants entraînent généralement le déclenchement du protocole.

Ce protocole correspond à une récolte d'informations sur des sites identifiés au préalable de manière à suivre les déplacements (arrivées -départs) des oiseaux et leur condition physique (fondée sur leur masse corporelle) ainsi que des modifications éventuelles de comportement (distance de fuite,...) en fonction de l'évolution du froid. Une synthèse de ces informations est réalisée tous les 3 jours par l'ONCFS de façon à renseigner les services de l'Etat et les fédérations de chasseurs. Cette synthèse émet des avis sur l'opportunité de suspendre ou non la chasse.

L'épisode vague de froid de janvier 2009 a permis de « lister » les problèmes rencontrés lors de la mise en application de ce protocole et de proposer quelques améliorations pour le rendre plus efficient quant à sa mise en application. Ainsi un groupe de travail regroupant l'ANCB, l'ANCGE, les bécassiers de France, le club national des bécassiers, la FNC, FNE, LPO, ROC, l'ONCFS a été mis en place par le ministère. A la suite de la 1ère réunion qui s'est tenue le 23 février, un projet de circulaire aux préfets relative aux modalités de suspension de la chasse en cas de gel prolongé a été rédigée et diffusée aux membres du groupe. Une 2ème réunion

est prévue le 4 juin pour débattre des remarques émises par les participants. La circulaire sera ensuite finalisée et diffusée à temps pour la prochaine saison de chasse.

La circulaire a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles les mesures de suspension de la chasse en cas de gel prolongé sont susceptibles d'être prises au niveau de chaque département. Elle préconise d'agir rapidement après la consultation des chasseurs et des associations ornithologiques.

L'article R. 424-3 du code de l'environnement, prévoit notamment que « en cas de wgel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier, le préfet peut, sur tout ou partie du département, suspendre l'exercice de la chasse soit à tout gibier, soit à certaines espèces de gibier. La suspension s'étend sur une période de dix jours maximum et renouvelable. L'arrêté du préfet fixe les dates et heures auxquelles entre en vigueur et prend fin la période de suspension. » La suspension de la chasse doit être proportionnelle aux risques de pertes dans les populations d'oiseaux concernées. A ce titre seront ainsi définis :

- les espèces concernées par la période de suspension, en tenant compte des habitats et des régimes alimentaires distincts selon qu'il s'agit de bécasses, d'autres limicoles fréquentant les marais ou les zones maritimes, d'anatidés, de turdidés ;

- les périodes de suspension qui peuvent être inférieures à dix jours et peuvent être prolongées si nécessaire. Ces périodes de suspension doivent prendre en compte pour certaines espèces le temps nécessaire à la reconstitution des réserves énergétiques et à la dispersion des oiseaux après le dégel ;

- les zones du département où s'applique la suspension.

Le protocole national « vague de froid » est une aide à la décision de suspension de la chasse en cas de gel prolongé.

M. METAIS pense qu'il est plus important de mettre en place un dispositif basé sur des données météorologiques et de mise en alerte, plutôt qu'un protocole lourd basé sur le comptage des oiseaux. Le protocole doit être déclenché par anticipation, sans attendre le regroupement des oiseaux.

M. LAGIER souhaite que l'on relativise la situation des oiseaux en cas de grand froid par rapport aux sans-abris.

M. BIGNON considère qu'il faut conjuguer les deux phénomènes, météo et comptage.

M. BOUGRAIN-DUBOURG compare les délais de mise en œuvre de la suspension des déplacements scolaires (1 jour) avec ceux du protocole grand froid (8 jours).

M. ARNAUDUC estime que les critères météorologiques ne sont pas prépondérants.

M. BIGNON constate que la météo est de plus en plus scientifique. Il propose de mettre fin à la discussion étant donné que le groupe de travail se réunit le 4 juin prochain pour débattre de cette question.

### **3. Le plan sanglier**

M. ROUSSET résume les conclusions de la première réunion du Comité de pilotage du Plan national de maîtrise du sanglier (PNMS) qui s'est tenue le 21 avril 2010. Les différentes interventions des participants et la présentation de l'étude des bilans départementaux parvenus au ministère ont montré qu'un important travail a été réalisé dans les départements sous l'égide des Directions départementales des territoires (DDT) depuis la parution du plan, et notamment pour l'établissement du bilan départemental – phases 1 et 2. Dans l'ensemble, la réflexion a été conduite au sein de Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, dans un climat apaisé mais une analyse nationale réalisée par la Fédération nationale des chasseurs auprès des fédérations départementales des chasseurs, montre que la situation est contrastée. Cette même analyse montre aussi que certains DDT n'ont pas suffisamment fait référence au Schéma départemental de gestion cynégétique qui contient pourtant de nombreuses dispositions techniques et réglementaires et doit rester l'outil majeur de la gestion de l'espèce.

Il est apparu que les prélèvements cynégétiques et les dégâts ont souvent baissé par rapport à la période précédente, ce qui pourrait laisser supposer que la situation nationale est assainie. Mais la bonne reproduction annoncée pour 2010 fait craindre une situation moins favorable en 2010-2011. Le PNMS ne peut donner de résultats durables qu'au bout de quelques années.

De nombreux sujets de travail, qui figurent pour la majorité dans les fiches techniques du PNMS ont été abordés avec notamment la recherche prioritaire de solutions pour régler les points noirs, l'organisation de la gestion par unité cynégétique, la réalisation de battues efficaces et la suppression de consignes qui freinent le tir, la prévention contre les dégâts agricoles et en particulier l'agrainage, l'interdiction des lâchers de sanglier, les difficultés à gérer les problèmes en zones urbanisées (péri-urbain, friches industrielles), le souhait de la FNC que soit rendue possible l'organisation de battues cynégétiques dès le mois de juin, sur les secteurs où cela est jugé indispensable ; de la même façon, la fédération nationale insiste sur la nécessité d'assurer des prélèvements sur les zones non chassées et les réserves, la nécessité de renforcer le pouvoir des FDC face aux chasseurs « irresponsables » qui continuent d'entretenir des surpopulations localisées.

Les statistiques sur les collisions véhicules-grands animaux ont plusieurs fois été mises en cause en raison du manque de transparence qui entoure les déclarations des assurés et de l'absence de vérification sur leur véracité. Des erreurs évidentes (accidents à Paris intra muros, ou impliquant des cerfs dans des départements où il est absent...) font craindre une fraude massive, qui conduirait à une augmentation injustifiée de la facture et à la condamnation de la faune sauvage. Aux yeux des chasseurs, ce dernier argument serait repris pour justifier des réductions injustifiées des populations. Le représentant du Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO) n'exclut pas la fraude (d'autant que l'absence de franchise la facilite) mais explique que les compagnies d'assurances exercent un contrôle avant transmission du dossier au FGAO, permettant d'éliminer certains dossiers douteux. Le FGAO n'a pas les moyens de vérifier la véracité des informations. Quoi qu'il en soit, les compagnies d'assurances ont maintenant pris la mesure du phénomène et recherchent activement des solutions pour réduire la facture, la restauration d'une franchise n'étant pas exclue. Enfin, concernant le sanglier, les statistiques 2008 et 2009 s'avèrent assez voisines.

A propos des aspects sanitaires, le représentant du ministère de l'agriculture a, dans un esprit de concertation, rappelé que le sanglier partageait plusieurs affections avec le porc domestique et l'homme. La majorité d'entre elles font l'objet d'un programme de suivi, voire d'éradication, certaines sont dangereuses. Le lien entre le risque de contamination de l'homme ou la propagation de ces maladies au sein des populations sauvages et la densité de ces dernières est souvent établi. Aussi, tout ce qui peut être fait pour réduire les densités locales trop importantes est utile pour réduire les risques pour les animaux domestiques et humains. Le PNMS est donc bien accueilli par le ministère de l'agriculture.

Deux groupes techniques de travail ont été mis en place lors de cette réunion. L'objectif fixé est de travailler sur différentes questions listées ci après, en vue d'une première restitution devant le comité de pilotage du PNMS qui se réunira courant octobre 2010. Pour chaque groupe, une liste de participants a été retenue ; l'objectif de cette démarche est de constituer pour le sujet traité un groupe d'experts complémentaires et représentatifs des différentes sensibilités. Il appartient à chaque structure de désigner la ou les personnes qui participeront à ces travaux et de faire remonter l'information à l'ONCFS, à l'attention de Pierre MIGOT.

M. DELDUC note la participation très importante des présidents de fédérations de chasseurs à cette réunion qui témoigne de leur intérêt et de leur implication sur cette question. Il y a eu d'autre part une discussion sur la régulation du grand gibier dans les territoires non chassés. Un groupe de travail sera mis en place suite à cette réunion et comme prévu dans l'accord initial du 26 juillet 2008.

M. de PONCHALON rappelle que le ministre a promis de régler rapidement ce problème, qu'il a l'impression de tourner en rond avec un nouveau groupe de travail et que ce dossier ne relève même pas du monde de la chasse, mais de l'administration.

M. DELDUC juge que l'administration est l'élément moteur, qu'il faut rester dans la logique de la table ronde et que les chasseurs doivent coopérer à un dossier qui les touche au premier chef. Des solutions ont déjà été trouvées par des fédérations départementales de chasseurs, pour des terrains appartenant à des camps militaires ou au Conservatoire national du littoral.

M. SABAROT garde en mémoire le fait que la 1<sup>ère</sup> année se ferait à réglementation constante. En cette 2<sup>ème</sup> année, on peut observer la diversité de la France et de ses territoires. Il réitère sa demande de pouvoir, sous l'autorité des préfets, chasser le sanglier en battue à partir du 1<sup>er</sup> juin dans les zones où c'est nécessaire. Cette solution permettrait de régler les problèmes dans certains territoires, particulièrement dans le Sud-Ouest. La seule régulation par les louvetiers n'est pas suffisante.

M. BOISSON souhaite que l'on puisse intervenir très rapidement dans les endroits de surpopulation de sangliers, plutôt que recourir à des indemnités très coûteuses de dégâts de gibier.

M. AUBEL souhaite être associé aux travaux et ne veut pas se prononcer sur la mesure proposée par M. SABAROT du fait que ce problème doit être examiné d'une façon globale.

M. de PONCHALON désire que le décret soit modifié.

M. DELDUC explique que cette modification du décret sera faite, quand il sera matériellement possible de le faire, en un an la sous-direction ayant déjà produit trois décrets.

M. de PONCHALON prend note.

M. BIGNON est satisfait du déroulé de la discussion et sollicite les participants sur le pourcentage d'espaces non chassés sur le territoire national.

M. ROUSSET explique que la 1<sup>ère</sup> phase est une phase de diagnostic et de zonage de toutes les zones à problèmes et points noirs. Ce travail est effectué au niveau départemental.

M. METAIS souhaite que les associations de la nature soient associées aux consultations locales.

M. BIGNON souligne que tout doit se faire dans la concertation parce que le but recherché n'est pas de créer de nouveaux contentieux.

M. BUTEL réitère la demande de chasser plus tôt dans les zones où la chasse est déjà autorisée.

M. BIGNON estime que le zonage doit être transparent et discuté de façon contradictoire. On adapte ensuite la réglementation pour que le dispositif soit le plus efficace possible. A la prochaine table ronde, il y aura eu une 1<sup>ère</sup> réunion du groupe.

M. DELDUC s'efforcera de faire que la 1<sup>ère</sup> réunion se tienne rapidement.

#### **4. La stratégie nationale en faveur du grand tétras**

M. DELDUC précise que la stratégie nationale en faveur du grand tétras n'a pas été finalisée, mais cela n'empêchera pas la discussion sur les grands axes, notamment sur la partie cynégétique. L'avis du GEOC sera donné sur ce document.

Mme MORAUD explique les raisons qui ont amené le ministère à proposer une Stratégie nationale en faveur du grand tétras :

- déclin de l'espèce depuis les trente dernières années ;
- espèce classée « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en France métropolitaine UICN (2008) ;
- deux sous-espèces avec chacune leurs particularités : Tetrao urogallus major dans les Vosges et le Jura et Tetrao urogallus aquitanicus dans les Pyrénées. Présence des deux sous espèces dans les Cévennes ;
- un effectif (4430) très réduit pour la sous espèce « major » (estimation 2008) : Pyrénées (4000), Jura (300), Vosges (100), Cévennes (30), Alpes (disparu en 2000) ;
- une forte responsabilité de la France dans la conservation de la sous espèce « aquitanicus »
- un statut particulier en France: espèce chassable sauf pour quatre régions françaises où l'interdiction d'activités lui confère un statut d'espèce protégée.

#### Les facteurs limitants :

- conditions météorologiques et changements climatiques
- modification et fragmentation de l'habitat
- dérangement par les activités humaines
- collisions avec les infrastructures
- augmentation de la pression de prédation
- braconnage
- prélèvements cynégétiques

#### Les objectifs de la stratégie :

- à court terme (10 ans) : maintien de la surface d'habitats favorables et de l'aire de présence actuelle ainsi que la stabilisation des effectifs ;
- à moyen terme (20 ans) : réduction de la fragmentation du milieu et augmentation de la surface d'habitats favorables, de l'aire de présence de l'espèce et des effectifs ;
- à long terme (40 ans) : colonisation des zones de reconquêtes devenues favorables afin que les effectifs retrouvent des niveaux proches de ceux de 1975.

#### Les actions proposées sont regroupées en quatre grands domaines :

- connaissance de l'espèce
- protection et conservation de l'habitat
- réduction des facteurs de dérangements et de mortalités d'origine anthropique
- information et sensibilisation

#### Mise en œuvre selon un zonage :

- zones de niveau 1 = zones prioritaires / zones sensibles = présence actuelle du grand tétras
- zones de niveau 2 = zones de reconquête = à déterminer selon différents critères par les groupes locaux de concertation

#### Information et sensibilisation

- la formation, information et éducation du grand public, des élus, des propriétaires et des professionnels
- la connaissance de l'espèce avec le suivi des population (Niveau 1), l'analyse génétiques et translocations (Niveau 1 & 2), la collaboration internationale, l'approfondissement des connaissances (impact de la fragmentation de l'habitat, diminution du succès de reproduction, impact des perturbations émergentes ...)
- la protection et la conservation de l'habitat avec la cartographie des populations et la priorisation des sites d'actions (Niveau 1 & 2), le maintien ou recréation de peuplements favorables (essentiellement en niveau 1), la gestion, restauration et amélioration de l'habitat (essentiellement niveau 1 & 2), la création d'un réseau d'aires protégées (Niveau 1 & 2), la gestion des ZPS fréquentées par le grand tétras (Niveau 1).
- la réduction des facteurs de dérangements et de la mortalité d'origine anthropique : définition des zones de quiétude (Niveau 1), la gestion de la desserte forestière et pastorale (Niveau 1&2), le tourisme hivernal et estival (Niveau 1 / Niveau 1 & 2) prise de vue et observation naturaliste, la gestion cynégétique (Niveau 1 ou Niveau 1 & 2), les travaux et

interventions sylvicoles (au minimum niveau 1), les collisions avec les câbles et les clôtures (Niveau 1 ou 1 & 2), les implantation d'éoliennes (Niveau 1 ou 2), la limitation de la pression de prédation (Niveau 1 & 2).

Mme MORAUD propose de faire un zoom sur la gestion cynégétique avec trois propositions (niveau 1):

1. Intégration du grand tétras (*Tetrao urogallus*) dans l'arrêté fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français (arrêté du 29 octobre 2009) ;
2. Mise en place d'un plan de chasse (articles L.425-6 et R-425-1 du CE) sur les six départements pyrénéens concernés par la chasse au grand tétras, calculé à partir des données de reproduction de l'année en cours
3. Mise en place d'un plan de chasse instaurant un prélèvement de zéro individu pendant cinq ans, correspondant à un moratoire

Les autre propositions visent à :

- éviter les activités de chasse sur les zones de présence du grand tétras (Niveau 1) du 15/12 au 01/04 sur les territoires d'hivernage et du 01/04 au 15/07 sur les sites de reproduction et d'élevage des jeunes
- interdire l'entraînement des chiens d'arrêt du 1er juillet jusqu'à l'ouverture de la chasse (Niveau 1)
- interdire les introductions d'oiseaux d'élevage sur les zones de présence des galliformes de montagne (Niveau 1 & 2)
- créer des parkings de chasse (également ouverts aux autres utilisateurs) sur des sites définis, en concertation avec les acteurs locaux (Niveau 1 & 2)
- réguler les populations de cervidés à un niveau compatible avec le renouvellement des peuplements forestiers et la qualité des milieux favorables (Niveau 1 & 2)
- mettre en œuvre une campagne de sensibilisation afin de réduire le braconnage et de favoriser les bonnes pratiques (Niveau 1 et 2)
- interdire l'agrainage au-delà de 700 mètres d'altitudes dans les Vosges, le Jura et les Cévennes et de 1 000 mètres dans les Pyrénées.

Mme MORAUD précise qu'une dérogation serait possible, sur une demande motivée auprès du préfet, qui consultera la CDCFS et le groupe de concertation local.

#### La mise en œuvre de la stratégie

- Une déclinaison par « massif » pour définir les actions à mettre en œuvre au plus près des particularités locales. Deux plans identifiés avec un plan « Pyrénées » et un plan « Vosges-Jura-Cévennes ».
- La mise en place d'un groupe local de concertation pour chacun des deux ensembles.
- Un pilotage pour chacun des plans + un comité de pilotage national pour veiller à la cohérence des plans élaborés, assurer un suivi national des actions mises en œuvre et favoriser l'échange et le partage d'expérience.

M. TROUVILLIEZ rappelle les termes de la saisine du ministre d'Etat dans son courrier du 23 mars 2010 dans lequel il souhaite recueillir l'avis du GEOC sur le projet de stratégie nationale joint au courrier, en insistant sur les quatre points (questions et réponses ci-dessous).

Les experts du GEOC ont examiné en tant que scientifiques le document dans sa version du 15 mars 2010 et ont cherché à répondre aussi précisément que possible aux quatre questions posées par le ministère chargé de l'écologie (cf. saisine ci-dessus). Le document est clair et d'une lecture agréable. Il résulte d'un travail collectif ayant associé toutes les parties prenantes au dossier (experts, techniciens, forestiers, chasseurs, associations de protection de la nature...). Le ministère chargé de l'écologie a assuré le secrétariat des groupes de travail, la LPO rédigeant le document intitulé une « *Stratégie nationale en faveur du grand tétras* ». Le traitement par région est appréciable ; il aurait pu engendrer une certaine disparité (de fond comme de forme), ce n'est pas le cas : il n'y a pas de déséquilibre entre les différentes parties de l'aire de répartition. La liste des facteurs susceptibles d'entraîner la raréfaction du grand tétras semble exhaustive bien qu'imparfaitement hiérarchisée (cf. ci-dessous).

Le document souffre cependant d'un niveau scientifique insuffisant, qui ne permet pas de répondre précisément et avec assurance à toutes les questions posées. Certains termes, parfois très fréquemment employés, mériteraient d'être définis selon les critères scientifiques (risque de disparition, bon habitat, ...). Les données utilisées et les méthodologies mises en œuvre pour les recueillir ne sont indiquées nulle part, ce qui rend impossible l'appréciation objective du statut de l'espèce et de ses différentes populations. S'agissant d'une stratégie de conservation d'une espèce, il est surprenant de ne pas trouver dans le document de données chiffrées détaillées sur des points aussi essentiels que la démographie de l'espèce, ses besoins alimentaires, la qualité des habitats et leurs ressources... Les ouvrages de synthèse de Cramp & Simmons (Vol. II, 1980) ou de Glutz von Blotzheim *et al.* (Bd V, 1973) fournissent plus d'éléments chiffrés ! Il manque, en outre, une analyse critique des connaissances disponibles et des lacunes à combler.

L'examen des quatre questions conduit à préciser l'analyse.

**Question 1** – *« la conformité du bilan des connaissances avec les éléments de bibliographie publiés sur l'espèce »*

L'analyse de la bibliographie fait apparaître un fort déséquilibre en faveur des publications françaises. Or cette espèce a fait l'objet de nombreux travaux en Russie, en Fennoscandie, en Grande-Bretagne (Ecosse), en Allemagne ou en Suisse mais aussi en Espagne. En particulier pour ces trois derniers pays, les études concernent des populations proches voire en lien direct avec les populations françaises. L'analyse de ces travaux n'est pas faite, nous privant ainsi de retours d'expériences ô combien précieux pour fonder une « Stratégie nationale ».

A titre d'information, une simple recherche sur le Web of Science (WOS) des publications scientifiques dont le titre mentionne l'espèce fournit cinquante références internationales en cinq ans (2005 à 2009), chiffre qui est doublé si l'on élargit la requête au résumé. Cela signifie qu'il paraît, en moyenne, 20 nouvelles publications par an sur le grand tétras. Seulement treize de ces cinquante publications sont listées dans le présent document, ce qui paraît refléter une synthèse superficielle de la littérature internationale. Par ailleurs, certains travaux français, publiés ou non, ne sont pas connus ou utilisés (notamment en dynamique des populations, productivité ou en matière de suivi télémétrique et de sélection d'habitats).

L'ensemble de ces éléments indique que le document présenté ne constitue pas une synthèse complète des connaissances acquises sur le grand tétras, du type de celles qui sous-tendent communément les Plans de restauration nationaux. Enfin, le fait que les données nationales ne soient pas ou peu présentées de manière quantitative réduit la portée du raisonnement et ne permet pas d'asseoir l'expertise scientifique.

**Question 2** – *« la pertinence des actions proposées avec les éléments de connaissances disponibles sur l'espèce »*

Il est difficile pour les experts du GEOC de statuer sur la pertinence des actions proposées. L'inventaire des facteurs limitants semble exhaustif mais le classement hiérarchisé est discutable. Cela est dû au fait que le bilan des connaissances qui est présenté n'est pas assez factuel (aucun chiffre, aucun élément de méthodologie (cf. première question)). Par ailleurs, l'insuffisance des analyses démographiques, l'absence de modélisation, ne permettent pas d'explorer les mécanismes qui régissent la dynamique de ces populations et dès lors, d'identifier et de classer les causes de déclin. Par exemple, aucune analyse, aucun commentaire n'accompagnent les figures concernant les tendances d'effectifs dans les différentes régions, alors qu'elles diffèrent sensiblement. Enfin, les experts s'interrogent sur le classement des facteurs de menace. Par exemple, voir figurer le changement climatique avant la disponibilité des ressources alimentaires, demanderait à être très sérieusement étayé, car il s'agit d'un résultat contraire à l'intuition par comparaison avec des espèces similaires. De même, les questions de génétique ou de prédation sont largement mises en avant, sans qu'un argumentaire solide et objectif (chiffré, étayé par la littérature etc.) soit développé. A noter que l'effet indirect du sanglier sur l'habitat (par effet indirect nous entendons son effet sur la végétation au sol, qui abrite les proies dont se nourrissent les

femelles et les jeunes) n'est qu'esquissé. A cet égard, la qualité des habitats et son corollaire, la disponibilité des ressources alimentaires, est un facteur à prendre en compte dans une Stratégie, même s'il est méconnu.

Quelques incohérences ont par ailleurs été relevées : ainsi il est indiqué d'après le bilan des connaissances que le taux de survie des adultes est élevé et que le problème du maintien des populations tient à la survie trop faible des jeunes. Or, on préconise d'accroître la survie adulte puis d'augmenter la productivité... On pouvait logiquement plutôt préconiser d'agir pour relever le taux de recrutement des jeunes. La prédation est un facteur jugé important dans le document, mais ce point a fait débat entre les experts du GEOC (en particulier parce que les éléments de démographie des populations de grand tétras, les mécanismes et les facteurs qui les régulent, ne sont pas identifiés dans le document, et ne permettent donc pas de juger de l'impact quantitatif de la prédation sur le taux de croissance des populations). De plus, si ce facteur est effectivement important, les moyens proposés pour limiter son impact semblent par la suite bien faibles.

M. de PONCHALON s'étonne que l'on se focalise sur la chasse alors que la chasse n'a pas d'incidence sur la diminution des effectifs du grand tétras.

M. DELDUC indique que l'on se focalise sur la chasse parce que la discussion se fait dans cette enceinte de la table ronde sur la chasse. L'essentiel des discussions ont porté sur les parties consacrées à la sylviculture et au tourisme dans d'autres réunions. Il n'y a donc aucune stigmatisation de la chasse.

M. BIGNON revient sur la présentation de Mme MOREAU pour constater que la chasse est un des facteurs qui a été mis en exergue dans la fiche zoom de la présentation. Dans une autre assemblée il y aurait une autre fiche zoom qui aurait été présenté.

M. DELCASSO rappelle que 80% du suivi du grand tétras est assuré par sa fédération départementale des chasseurs pour 264 000 euros, sans compter les dépenses des autres fédérations. Parmi les activités menées, il y a la gestion des milieux en veillant à la réouverture de ces milieux, les comptages, dynamiques des populations. La connaissance des places de chants n'est pas complète parce que le grand tétras vit souvent dans des sites inaccessibles. Ce que propose la stratégie, ce sont des mesures déjà proposées par le monde de la chasse. Les prélèvements des chasseurs s'élèvent à 15 oiseaux sur 4000 pour l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. 70% des oiseaux prélevés sont des jeunes de l'année. Il faut savoir que dans la biologie de cette espèce 70% des jeunes nés ne passent pas l'hiver. Il rappelle l'action des chasseurs dans la régulation des prédateurs comme les sangliers. Il évoque aussi le développement des populations de cervidés dans les Pyrénées qui se nourrissent comme les grand tétras de myrtilles. Puis il signale la régulation par les chasseurs des renards et des corvidés ainsi que la prédation des rapaces. Pour conclure il s'interroge sur le nombre de tétras sauvés par les chasseurs par rapport aux 15 oiseaux prélevés. Ce serait par conséquent une grave erreur de se dispenser de l'activité des chasseurs en faveur du grand tétras. Il fournira à la TRC des documents chiffrés sur l'ensemble des actions menées. L'ensemble des fédérations de chasse de la chaîne pyrénéenne est favorable à la mise en place d'un plan de chasse et à une gestion par unité naturelle de gestion. Le problème de ces unités de gestion est qu'il regroupe plusieurs détenteurs de droits de chasse et le plan de chasse n'est pas adapté à cette situation. Le plan de chasse s'adresse à un détenteur alors que dans une unité de gestion il y a plusieurs détenteurs. On chasse du grand tétras uniquement neuf jours par an et tous les oiseaux attribués ne sont pas prélevés.

M. BIGNON a le sentiment que personne ne conteste la contribution des chasseurs au maintien du grand tétras. Pour la gestion cynégétique, il apparaît qu'il y a des éléments scientifiques qui doivent être approfondis. Comme M. DELDUC l'a souligné, des discussions ont lieu par ailleurs avec des sylviculteurs, de gérants de stations de sport d'hiver, avec les exploitants d'éoliennes, avec le monde agricole, les stations touristiques et diverses associations.

M. DELCASSO constate que sur les trois solutions proposées, il y en a deux qui interdisent la chasse.

M. BIGNON comprend l'inquiétude des chasseurs, mais estime qu'il faut envisager toutes les hypothèses.

M. de PONCHALON juge qu'il faut continuer avec le système mis en place actuellement tant qu'il n'y a pas de plan général qui tienne compte de toutes les composantes,

M. METAIS est d'accord avec le GEOC pour dire que l'arrêt de la chasse ne permettra pas aux populations de grand tétras de remonter. Les objectifs fixés de 10 ans, 20 ans, 40 ans sont admis par tous. Le problème est que malgré tous les efforts faits actuellement, les effectifs baissent. Il est favorable au moratoire de cinq ans qui permettra de hiérarchiser les problèmes.

M. BIGNON souligne le fait que le préalable de ce plan est sa globalité sur un problème multifactoriel. Concernant la gestion cynégétique, il voudrait approfondir certains points comme le préconise le GEOC pour que cette étude soit, le moment venu, contradictoirement acceptée.

M. DELCASSO rassure les membres de la table ronde en soulignant que plus de 40% de la zone de la présence du grand tétras dans les Pyrénées n'est pas soumise à la chasse. Ce sont des réserves nationales, voire le parc national des Pyrénées et les forêts domaniales. Pourtant le grand tétras a ses effectifs qui baissent dans ces zones.

M. METAIS explique que le plan de restauration du grand tétras a beaucoup évolué à la faveur des nombreuses réunions tenues. Il constate qu'il n'a jamais vu autant de monde, autant de remarques autour d'un plan de restauration. Il ajoute que la bibliographie et les plans de restauration étrangers sont connus, il les intégrera comme souhaité dans le plan.

M. DELDUC rappelle que la LPO est le prestataire du ministère suite à un appel d'offres où elle était le mieux disant. Il appartient au ministère de prolonger éventuellement la mission de la LPO, de façon à ce qu'il intègre les souhaits de la TRC.

M. BIGNON souhaite que le rapport du GEOC soit soumis à la TRC afin que chacun apporte ses observations de telle façon que le complément de mission qui serait confiée à la LPO en tienne compte.

M. BOUGRAIN-DUBOURG admet qu'il manque au rapport un éclairage que la LPO est disposée à fournir dans les plus brefs délais, pour que le GEOC puisse se prononcer.

M. TROUVILLIEZ confirme que le GEOC donnera un avis intermédiaire en attendant le complément qui sera donné par la LPO.

M. de PONCHALON demande l'avis provisoire du GEOC.

M. BIGNON confirme que le maître d'ouvrage demandera à la LPO le complément sur la base de cet avis provisoire. Le moment venu, il y aura un rapport définitif qui sera versé au débat.

M. METAIS souhaite des objectifs en terme de temps puisque le gros du travail est effectué.

M. BIGNON souhaite une réunion en septembre si le travail a suffisamment avancé.

## **5. Information sur le programme de travail du GEOC**

M. TROUVILLIEZ souhaite tout d'abord que la TRC désigne un correspondant technique issu des associations de la nature et un du monde cynégétique afin que le GEOC puisse leur envoyer les documents reçus, qui vont être examinés. Cela permettra d'éviter d'oublier certains documents.

M. BIGNON constate que cette procédure de mise en état du dossier existe dans le monde judiciaire.

Mme PY souhaite être informée le plus tôt possible.

M. BUISINE réitère au GEOC sa demande sur les deux questions qu'il a posées dans la cadre de la TRC et dans sa lettre ouverte au ministre d'Etat : d'une part comment fait-on pour reconnaître la provenance des oies de Hollande, de Suède, de Finlande ou d'ailleurs ? et d'autre part lorsqu'on voit une oie en France en janvier-février, comment sait-on si elle est là pour manger ou en cours de voyage de retour vers son lieu de reproduction ?

M. BIGNON lui propose de lui répondre ultérieurement parce que ces questions sont en cours de traitement.

M. TROUVILLIEZ souhaite savoir comment on pourrait améliorer la qualité, la crédibilité pour que personne ne puisse faire des reproches au GEOC.

M. ARNAUDUC est tout à fait favorable mais souhaite aller encore plus loin pour que les saisines du ministère soient encore plus techniques et plus précises.

M. THIBAUT explique que la lettre présentée aujourd'hui est la hiérarchisation de tout ce qui a été discuté au sein de la TRC, sur la formalisation de questions précises pour que le GEOC se prononce sur des questions scientifiques et pas sur des questions politiques.

M. TROUVILLIEZ explique que le GEOC a examiné les données, articles et rapports qui lui ont été transmis relatifs à la chronologie de la reproduction, pour trois grandes régions :

- les étangs intérieurs (dossiers transmis par la FNC),
- le littoral méditerranéen (dossiers transmis par les FDC de l'Hérault et du Gard),
- l'Aquitaine (dossier transmis par la FDC de la Gironde)

L'analyse du GEOC a porté sur les méthodologies employées et sur les résultats obtenus en les replaçant dans le contexte des travaux de synthèse déjà publiés (rapport MNHN/ONC 1989, rapport J C Lefeuvre, 1999 et article de C Fouque et al., 2004). Les méthodologies employées relèvent de deux types :

- méthode 1 : cette méthodologie est une adaptation des propositions faites par le rapport MNHN/ONC de 1989, à savoir des observations des nichées d'anatidés et de foulque, trois jours consécutifs sur la période avril-juillet, avec estimation de l'âge des poussins

- méthode 2 : cette méthodologie validée par l'observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats (2005) est destinée à étudier les espèces d'oiseaux d'eau nicheuses du DPM et secondairement de déterminer un ratio d'oiseaux volants et non volants. Sur ce dernier aspect, la méthode n'a pas été calibrée par rapport à la première, interdisant toute agrégation nationale.

### 1. Les étangs intérieurs

Le dossier transmis concerne trois régions d'étangs de pisciculture : le Forez, la Dombes et la Brenne. Les données fournies sont hétérogènes, certaines sont tirées des rapports et articles sus mentionnés (les trois régions, en ordre décroissant de volume) quand d'autres proviennent d'années récentes (cas du Forez). La méthode utilisée est la méthode 1, parfois la méthode dite lourde présentée dans le rapport MNHN/ONC (1989).

Les dates d'envol sont ainsi calculées très majoritairement à partir de données déjà publiées. Les données plus récentes restent dans les chronologies détaillées des rapports 1989 et 1999 ainsi que dans l'article de Fouque et al. (2004).

### 2. le Littoral méditerranéen

Pour les deux départements concernés, la méthodologie est la même : c'est la méthode 1, l'Hérault ayant mobilisé tous les réseaux d'observateurs, ce qui est un exemple de partenariat que le GEOC tient à saluer. Si quelques remarques de détail peuvent être faites sur le rapport de l'Hérault, celui-ci est détaillé et analyse bien la chronologie sur trois saisons pour deux

espèces: le canard colvert et la foulque macroule. Un rapport complémentaire établi à la demande du GEOC analyse les données de la Nette rousse (45 nichées). Dans le Gard, le nombre des sites suivis est plus faible (3) et un seul réseau d'observateur a été mobilisé.

Les résultats entre les deux départements sont comparables (même variabilité, notamment année 2007 particulière), la chronologie de la reproduction étant un peu plus tardive dans le Gard. Les résultats peuvent être utilisés pour déterminer les dates d'ouverture aux oiseaux d'eau selon le guide interprétatif de la commission européenne.

Le GEOC recommande à l'avenir d'analyser les résultats à l'échelle de la région biogéographique afin d'accroître la taille de l'échantillon ainsi étudié.

### 3. L'Aquitaine

Lors de la séance du 26 janvier deux articles publiés dans la revue Faune sauvage ont été examinés. Ces articles montrent bien que l'effort d'observation est hétérogène selon les sites et que la pression d'observation s'est accrue la seconde année. La méthodologie employée (méthode 2) ne permet pas de déterminer une chronologie de la reproduction, mais il faut remarquer que ce n'était pas le but premier du travail mené qui consistait à documenter la diversité des espèces nicheuses d'oiseaux d'eau sur le littoral et les étangs aquitains.

Les résultats concernant le déroulé de la reproduction se résument au calcul d'un ratio oiseaux non volants/oiseaux volants sans que l'origine locale des oiseaux volants soit avérée. Postérieurement à la réunion du 26 janvier, la fédération des chasseurs de Gironde a transmis une analyse des données de 2009 basée sur l'âge des poussins d'anatidés, l'estimation de l'âge des poussins de limicoles étant délicate).

Le GEOC statuera sur l'ensemble de ces données lors d'une prochaine séance.

En conclusion, le GEOC recommande, qu'à l'instar du département de l'Hérault, les données puissent être recueillies par les différents acteurs et leurs réseaux afin de partager l'information. De plus, l'échelle départementale, commode d'un point de vue logistique, n'est pas toujours adaptée à une bonne analyse des données qui ne sont pas toujours assez nombreuses et qui ne reflètent pas toujours l'éventail des situations locales. Pour aborder la variabilité annuelle, trois années apparaissent comme un minimum, cinq années assurant une meilleure comparaison des saisons et étayant la moyenne inter-annuelle calculée. Enfin, les résultats de ces enquêtes et analyses doivent être comparés aux résultats déjà acquis et publiés, à l'échelle du site et de la région étudiée puis replacés dans un contexte plus large.

M. METAIS souhaite que la méthodologie d'enquête et le comptage soient partagés et que l'on revienne aux fondamentaux.

Mme PY rappelle que l'objectif du GEOC est de partager les données avec les associations de la nature et les chasseurs, sur des protocoles validés par le GEOC. Elle constate que les projets présentés sont très hétérogènes, que sur les dossiers Brenne, Forez et Dombes il n'existe manifestement pas de données nouvelles et que la demande des chasseurs est une demande politique. D'après elle, ce dossier ne relève pas du GEOC, mais de la TRC. Si il y a un accord local entre les associations et les chasseurs, pourquoi ne pas en discuter au sein de la TRC ? Sur les données sur l'Aquitaine, elle est très embarrassée au vu des deux réunions déjà tenues pour discuter de ces données et une troisième est prévue, alors que les bases ne sont pas bonnes. Tout le monde n'est pas d'accord sur un protocole qui n'a pas été validé par le GEOC.

M. TROUVILLIEZ précise que sur les étangs intérieurs certaines données sont nouvelles. L'expertise du GEOC s'est arrêté après la validation de la méthodologie et la cohérence de ces données par rapport aux données antérieures. La suite est politique sur la régionalisation débattue au sein de la TRC. Quant à l'Aquitaine, les données visent à montrer la réalité de la nidification sur le domaine maritime. A la 1<sup>ère</sup> question relative à la réalité de la reproduction sur le domaine public maritime, la méthodologie adoptée par l'Observatoire de la faune sauvage et de ses habitats est parfaitement adaptée. La difficulté résulte du fait qu'on a voulu également connaître les espèces et les effectifs qui nichent sur le DPM et ajouter aussi l'idée sur la chronologie. Les données de la 1<sup>ère</sup> saison 2007 sont très imparfaites et ne

peuvent pas être utilisées. Le réseau d'observateurs a progressivement accru sa pression et s'est mis à noter systématiquement les naissances des anatidés. Les données 2009 peuvent donc être utilisées puisque les données de base ont été reçues. Il faudrait que le GEOC se réunisse pour les examiner.

M. BUISINE rappelle que l'ONCFS n'a pas fait l'étude il y a une dizaine d'années sur le DPM de l'arc méditerranéen parce qu'il n'avait pas les moyens financiers de le faire. Mais avec le peu d'informations en leur possession, les chefs de mission avaient déclaré à l'époque qu'il n'y avait aucune raison pour qu'il y ait une différence dans les dates d'ouverture avec l'arc atlantique.

M. LAGIER ne pense pas, en réponse à Mme PY, que les dossiers des étangs de l'intérieur ou de la Méditerranée soient de nouveaux dossiers. Lors d'une réunion de la TRC, il avait été acté que certains dossiers nécessiteraient un examen approfondi avec une transmission au GEOC. C'est la suite logique des travaux de la TRC, la commande a été passée au GEOC par le ministre.

M. BIGNON veut clarifier le débat. Il a souvenir que la TRC en a discuté depuis très longtemps, puisque c'était un des points d'amertume des chasseurs de l'arc méditerranéen. Il pense que les neuf experts du GEOC sont attentifs à la question soulevée par Mme PY sur la validation des protocoles.

M. BOUGRAIN-DUBOURG souhaite savoir qui et comment alimente les données. C'est pour cela que les associations de la nature sont attachées à un protocole qui serait intelligemment partagé. Il souhaiterait une règle du jeu qui soit proposée à tous les acteurs pour que l'on travaille enfin dans la rationalité.

Mme PY souhaite que l'on s'inspire de la méthode mise en place dans les Dombes.

M. LAGIER est convaincu que sur certaines questions, étangs du Forez ou de la Loire, il n'y aura pas de consensus sur des questions de principe, ne serait-ce que par la question posée.

M. BOUGRAIN-DUBOURG insiste sur le fait d'adopter une méthode qui serait applicable partout.

M. SABAROT confirme que ces particularités avaient été signalées lors du 1<sup>er</sup> accord de la TRC. Il rapporte aussi l'exemplarité des travaux menés en Gironde en partenariat avec la LPO locale.

M. TROUVILLIEZ indique le point de vue méthodologique du GEOC qui recommande la méthode lourde pour la chronologie. Il y a aussi la méthode 1 qui avait été activée par l'ONCFS pour étudier la chronologie des oiseaux, la méthodologie avait été modifiée pour être basée sur une étude de trois jours dans le mois au lieu de quatre. Cette méthode est bonne pour étudier la chronologie et a fait ses preuves. La méthodologie adoptée par l'Observatoire permettait de répondre à la répartition de la nidification, mais elle n'est pas parfaite, et présente des biais. Elle ne sera pas recommandée. Par contre, les experts du GEOC ont souhaité examiner les données de la saison 2009 qui peuvent être utilisées mais ne pourront pas être agrégées avec d'autres données.

M. BIGNON souligne que l'histoire est en cours d'écriture, que l'étude sur l'Hérault est nickel, qu'il y a d'autres études qui sont moins parfaites et qui ne s'inscrivent pas dans un protocole. La requête de Mme PY peut donc être satisfaite et les chasseurs sont prêts à y souscrire puisqu'ils l'ont déjà fait dans l'Hérault, dans la Gironde et le Forez.

M. LAGIER comprend la demande de Mme PY mais constate que la méthodologie n'est pas possible dans certains départements comme la Loire. Toute modification des dates de chasse dans la Loire est taboue et iconoclaste, de sorte qu'il n'y aura sûrement pas d'accord entre la fédération des chasseurs et les associations locales.

M. THIBAUT pense qu'il faut se mettre d'accord sur la règle du jeu de l'acquisition des données.

M. BIGNON cite l'exemple du protocole mis en place en Ardèche pour le comptage des pigeons.

M. METAIS conteste l'exemplarité de l'Hérault. Quand on limite la chronologie de reproduction à deux espèces c'est parfait. Mais s'il y a un canard plongeur et un autre espèce de canard qui niche de manière importante, ce n'est pas normal de l'exclure de l'éthologie. On ne doit pas se limiter à l'étude d'un canard et de la foulque macroule.

M. TROUVILLIEZ précise que les données sur l'étude dans l'Hérault ont été recueillies sur l'ensemble des oiseaux nicheurs. Cependant il a été décidé de focaliser l'étude sur les deux espèces les plus communes. Il souscrit aux propos de M. METAIS

M. BIGNON demande à M. ROUSSET de faire le point sur les groupes de travail.

M. ROUSSET explique qu'à la réception de la lettre de commande du ministère, l'ONCFS a envoyé un courrier aux acteurs de la TRC pour leur demander les noms de leurs représentants pour les trois groupes de travail : groupe de travail sur les oies, groupe de travail sur les plans d'actions Limicoles (et canards plongeurs), groupe de travail sur le pigeon ramier en Ardèche.

M. BUISINE regrette que ces groupes de travail n'aient pas commencé à se réunir, le courrier de la directrice remonte à mars.

M. ROUSSET donne la composition des groupes de travail :

- Pour les oies :

LPO : Gunter de SMET (T) et Michel METAIS (S)  
FNC : Yves BUTEL et Jésus VEIGA (T), Michel MARCOTTE et Mathieu BOOS (S)  
ANCGE : Stéphane LEGROS (T) et Jeremy MIROIR (S)  
FNE : Dominique PY (T)  
MNHN : Jacques COMOLET-TIRMAN (T)

- Pour les limicoles et canards plongeurs :

LPO : Bernard DECEUNINCK (T)  
FNC : Yves BUTEL et Jean Pierre ARNAUDUC (T), Michel MARCOTTE et François AUROY (S)  
ANCGE : Jeremy MIROIR (T) et Stéphane LEGROS (S)  
FNE : Dominique PY (T)  
MNHN : Jacques COMOLET-TIRMAN (T)

- Pour le pigeon ramier :

MNHN : Jacques COMOLET-TIRMAN  
LPO : Jean Paul URCUN  
FNC : Jacques AURANGE ou son représentant, Jean Claude RICCI (IMPCF) et Charles LAGIER  
FNE : Dominique PY

M. ROUSSET informe que des propositions de dates pour les réunions seront proposées par l'ONCFS. Un dernier groupe sera formé sur l'expérimentation sur l'habitat.

M. BIGNON précise qu'il s'agit de trois propositions, sur la Gironde, la Charente maritime et l'Essonne.

M. ROUSSET explique que l'on demande à l'Office de réfléchir sur un protocole qui sera fait avec un groupe de travail.

M. METAIS aimerait qu'on fasse des propositions aux associations pour voir sur quelle base ils pourront travailler ensemble.

M. BUTEL déclare qu'il a déjà commencé la réflexion avec l'ONCFS.

M. BIGNON rappelle que la directrice de l'eau et de la biodiversité à la FNC et à FNE a fait une commande pour faire un protocole pour voir comment ce protocole conserve les trois espaces. Un travail local devra ensuite être mené avec les fédérations et les associations.

M. METAIS aurait préféré que l'ONCFS suive la même procédure dans les trois espaces.

## **6. Questions diverses**

M. BIGNON a été saisi par M. AUBEL sur un point qui concerne la mise en place d'un groupe de travail sur la sécurité et le partage de l'espace. Il admet n'avoir pas compris si ce groupe de travail devrait se faire sous l'égide de la TRC ou du ministère.

M. AUBEL a compris que c'est un groupe de travail sur le modèle des nuisibles, qui rend compte régulièrement à la TRC.

M. BOUGRAIN-DUBOURG est surpris d'apprendre par la presse qu'il y a des accords avec deux ministres et les fédérations de chasseurs pour faire l'éducation à l'environnement dans les écoles, sans que ce sujet ait jamais été évoqué dans les TRC.

M. BIGNON pense que tout ce qui concourt à l'éducation de l'environnement va dans le bon sens. Ensuite, la solidarité qu'il doit au Gouvernement lui interdit de prendre position sur ce sujet.

M. de PONCHALON souhaite que l'on mette à l'ordre du jour d'une prochaine TRC la révision de la liste des espèces protégées.

M. BIGNON n'a pas d'opposition de principe si c'est prévu dans la loi. Il n'est cependant pas sûr que cela concerne la TRC. Il peut saisir éventuellement le ministre.

M. DELDUC pense que c'est un point qui doit être examiné dans le cadre de la réglementation internationale. Il existe un certain nombre d'espèces protégées au titre de la convention de Berne et des directives « oiseaux » et « habitats ». Le Gouvernement n'a nullement l'intention de demander la réouverture de l'analyse des listes des annexes de ces directives.

M. AUBEL croit que le dossier ne peut être examiné au sein de cette enceinte.

M. BIGNON propose que la TRC se réunisse avant la trêve estivale. Après consultation des participants la prochaine date est fixée au 30 juin à 9h30. En fonction des conclusions du GEOC, le Gouvernement verra s'il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour la question des dates de chasse.

Mme PY rappelle l'engagement pris dans l'accord de janvier de prendre un PMA national pour la bécasse avant trois mois. Le délai est écoulé.

M. DELDUC indique que l'Etat a préféré ne pas se précipiter sur un PMA, puisqu'il n'y a pas eu de consensus sur un PMA qui soit utile et efficace. Le ministère a appelé à une consultation des fédérations via la FNC. La réponse de la FNC vient d'être communiquée. Le ministère examine la question pour la suite à donner.

M. de PONCHALON est sidéré de trouver une motion de la commission faune au sujet du tétras-lyre.

M. DELDUC va vérifier de quoi précisément il s'agit.

M. BIGNON lève la séance à 13h18.

